

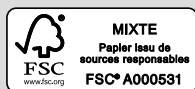
les cahiers du Développement Social Urbain

N°66 deuxième semestre 2017



**L'éducatif local,
c'est l'affaire
de tous !**

**LABO
CITES**
Le nouveau nom du CR•DSU



éditorial

Déclarer que l'éducatif local¹ est l'affaire de tous, c'est affirmer que chacun – enfant, famille, bénévole, professionnel, élu, institutionnel – est acteur et peut contribuer à fabriquer des solidarités, du bien-être collectif, que ce soit dans une classe, un établissement scolaire, une association, un quartier, une ville, etc.

L'éducatif local, un enjeu de solidarité

Si, dans ce numéro, nous avons souhaité mettre en avant la notion de solidarité, nous avons également conscience qu'il s'agit d'un mot piège, voire d'une idée fourre-tout, qui a peu à peu perdu de sa signification politique pour se banaliser et/ou s'institutionnaliser. Pour autant, rappelons que l'État providence est fondé sur le principe de solidarité. C'est un impératif pour les institutions et, s'agissant de la politique de la ville, la solidarité est au fondement de la question éducative dans les quartiers prioritaires. Or, il est rare d'aborder cette question via le prisme de la solidarité, comme si cet idéal était illusoire. Pourtant, la réforme de la politique de la ville encourage la solidarité à travers la mobilisation des crédits de droit commun, que ce soit l'Éducation nationale (avec notamment les REP et REP+), les collectivités locales ou les caisses d'allocations familiales. S'agissant du volet éducatif du contrat de ville, si le programme de réussite éducative (PRE) en est souvent la démarche phare, d'autres actions y sont associées qui mettent en avant le principe de solidarité, comme les « cordées de la réussite ». Par ailleurs, le PRE, démarche basée sur un accompagnement individualisé des jeunes et des familles, vient en complémentarité avec des actions collectives, dans un objectif de solidarité. Mais un tel dispositif, comme d'autres spécifiques à certains territoires, questionne et vient bouleverser l'idée de l'universalité territoriale.

Pour les cahiers du Développement Social Urbain, la question de l'éducatif local n'est pas complètement nouvelle. Nous avons d'ores et déjà consacré deux numéros à ce thème² dont le dernier, paru il y a dix ans exactement, abordait les politiques éducatives locales comme un puzzle et les éditorialistes alertaient le lecteur sur le fait que la construction d'un puzzle pouvait prendre du temps... Les questionnements qui prévalaient il y a dix ans

L'assemblée générale extraordinaire du 22 novembre 2017 a statué sur le changement de nom du CR•DSU (Centre de ressources et d'échanges pour le développement social et urbain) qui s'appelle désormais Labo Cités. Il s'agit d'un nom simple, facilement mémorisable, et beaucoup plus figuratif, basé sur une description explicite de nos compétences et champs d'intervention.

- **Labo** pour « laboratoire », mot qui fait sens en réfléchissant au projet de la structure et à ses missions : « un laboratoire régional d'idées au service des quartiers » ;
- **Cités** car ce terme désigne un ensemble d'habitat social, il est synonyme de ville, et il contient la notion de communauté de citoyens.

Si son nom change, ses missions, l'équipe et l'adresse restent les mêmes.

Labo Cités est un espace d'information, d'échanges et de qualification pour les différents acteurs de la politique de la ville intervenant en Auvergne-Rhône-Alpes.

...

*Ce numéro a bénéficié
des apports des membres
du comité d'orientation
constitué de :*

*Florence Fioriti,
chargée de mission pour
l'égalité des chances,
rectorat de Lyon*

*Samba Gueye,
chargé de mission,
DRDJSCS
Auvergne-Rhône-Alpes*

*Sylvaine Houdy,
responsable de service au
département animation vie
sociale et politique de la
ville, Caisse d'allocations
familiales du Rhône*

*Rébecca Jourdain,
chargée de mission
éducation, enseignement
supérieur, CGET*

*Didier Jupin,
responsable du département
animation vie sociale
et politique de la ville,
Caisse d'allocations
familiales du Rhône*

*Véronique Laforets,
directrice, La Bouture*

*Jean-Yves Langanay,
membre du conseil
d'administration, FOL 69*

*Charles Maurin,
chargé des actions
éducatives,
DDCS du Rhône*

*Christine Nicolas,
chargée de mission
PRE 16-18 ans, région
Auvergne-Rhône-Alpes*

ont été enrichis par l'actualité législative et réglementaire récente qui touche aussi bien la politique de la ville que celle de l'éducation : loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école, réforme de la politique de la ville et de l'éducation prioritaire visant à la convergence des deux géographies, renouvellement de la convention d'objectifs 2016-2020 entre le ministère de la Ville et celui de l'Éducation nationale, réforme des rythmes scolaires et généralisation des projets éducatifs territoriaux. Ces nouveautés ont-elles bousculé, et si oui, comment, le paysage éducatif local ? Constate-t-on un réel rapprochement, une forme de solidarité, entre les acteurs de la politique de la ville et ceux de l'éducation, notamment ceux de l'école ? Comment l'éducatif local peut-il être vecteur de solidarités ?

L'éducatif local, une responsabilité partagée

Ces questionnements sont abordés dans ce numéro qui s'appuie notamment sur les apports d'un séminaire technique régional organisé à l'initiative du Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET) et de la Direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO) du ministère de l'Éducation nationale, en partenariat avec le CR•DSU, à Lyon en mars 2017³. Lors de cette journée, il a été souligné à plusieurs reprises la nécessaire complémentarité et cohérence des acteurs et des attitudes éducatives à l'égard des enfants et des jeunes. Cette responsabilité commune des acteurs de l'éducation suppose des choix de valeurs et de convictions qui demandent à être davantage partagées et ce, au bénéfice des enfants et des familles des quartiers populaires. Cette préoccupation constitue le fil rouge de ce numéro des *cahiers* dont l'objectif est de décrypter comment la(es) solidarité(s), fondement de la question éducative dans le cadre de la politique de ville, est(sont) mise(s) en œuvre aujourd'hui.

Dans la partie introductive, trois articles tentent d'objectiver le sujet, en posant tout d'abord le cadre historique et législatif et en pointant les changements à l'œuvre, notamment depuis douze ans, date du démarrage des premières expérimentations autour de la réussite éducative. Il s'agit également d'éclairer les enjeux actuels en croisant l'approche de la politique de la ville et celle de l'Éducation nationale, sans oublier le rôle de l'éducation populaire. Une infographie réalisée par nos soins permet, nous l'espérons, de se repérer dans les divers dispositifs et démarches, qu'ils dépendent de l'Éducation nationale, de la politique de la ville ou de la politique familiale.

Pour la première partie, le parti pris a été d'interroger la place des enfants et des familles dans les démarches éducatives locales, en donnant tout d'abord la parole aux premiers concernés, à savoir les jeunes. Les articles qui suivent permettent à une pluralité d'acteurs de s'exprimer sur le sujet, que ce soit via des articles d'analyse mais surtout à partir d'expériences locales, et de comprendre comment les enfants et les familles vivent et perçoivent l'action éducative au quotidien, que ce soit dans ou hors l'école.

Dans la deuxième partie, il s'agit de montrer comment les acteurs de l'éducatif local se mobilisent et coopèrent pour réduire les inégalités et agir en faveur des enfants et des familles des quartiers populaires. Les différents articles qui constituent cette partie interrogent les professionnalités : que ce soit du côté de l'école, des collectivités locales, des associations, on observe des changements de pratiques qui commencent à faire bouger les lignes.

Ce numéro se termine par un article qui propose un regard différent, et moins décalé qu'il n'y paraît, sur le sujet. Il met en avant le rôle de la ville comme espace éducatif : la Cité pourrait-elle être cet espace idéal pour des citoyens en devenir ? À vous, lectrices et lecteurs, de vous forger votre propre idée en parcourant ce numéro. ■

Frédérique Bourgeois

1 – Le terme « éducatif local » est emprunté à Véronique Laforets. Sa signification est suffisamment large pour désigner tout à la fois les politiques éducatives locales et les actions conduites sur le terrain.

2 – « Projet éducatif local : « Remue-ménage institutionnel » ou politique éducative locale ? », n°36, décembre 2002, et « Politiques éducatives locales : un puzzle en construction », n°46, printemps-été 2007.

3 – Retrouvez les documents produits lors de cette journée sur le site www.crdsu.org.

sommaire

L'éducatif local, c'est l'affaire de tous !

 éditorial , Frédérique Bourgeois	1
La réussite éducative, une place à part dans l'histoire des politiques éducatives locales, Jean-Marc Berthet	4
Priorité aux enfants des quartiers : l'engagement conjoint de l'Éducation nationale et de la politique de la ville, Françoise Pétreault et Jacques-Bertrand de Reboul	7
Panorama de l'éducatif local, Labo Cités	10
Plaidoyer pour une interlocution éducative, Amar Henni	12

première partie

<i>Enfants, parents, familles : à la table des politiques éducatives</i>	13
Apprendre, grandir, mûrir, à l'école ou ailleurs : parole aux jeunes, Marjorie Fromentin et Marion Pollier	14
Parents en insertion : les VIP des crèches, Jean-Pascal Tortonese	16
Favoriser la place des parents : l'exemple de l'école des Bleuets à Lyon la Duchère, Gaëlle Ginot	18
Face aux inégalités éducatives, le positionnement du Pays Voironnais, Monique Deveaux	19
Le « soutien à la parentalité » au prisme de ses ambivalences, Jessica Pothet	20
Place aux jeunes ! La politique du département de la Savoie, Marie-Claire Barbier	23
Amener les jeunes à être acteurs de leur raccrochage, Caroline Bernard	24
La pédagogie sociale, un outil d'émancipation citoyenne, Terrain d'entente	26

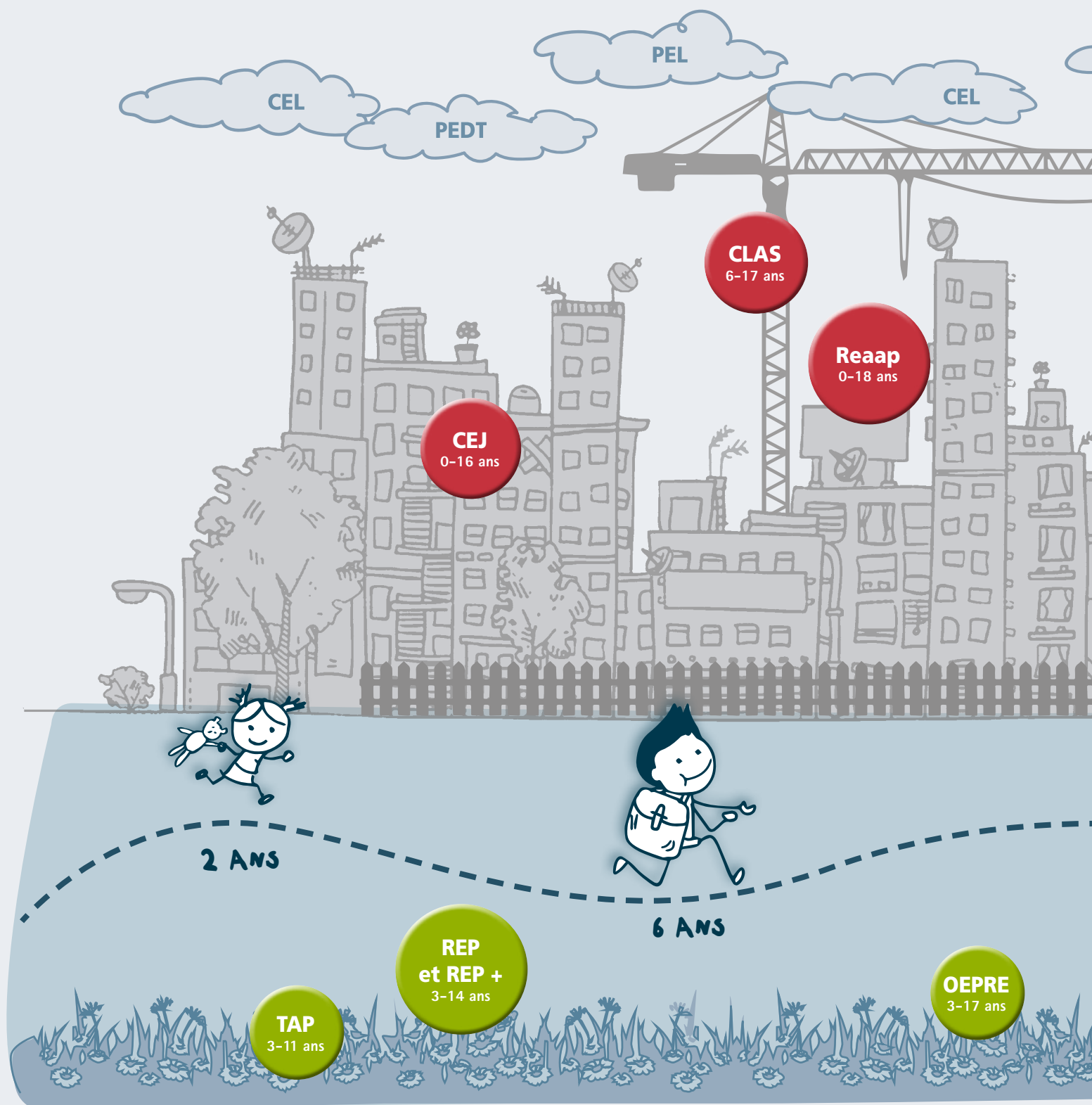
deuxième partie

<i>Les professionnels de l'éducatif local : des tisseurs de liens</i>	27
Travailler dans l'éducatif local : un exercice d'équilibriste, Frédérique Bourgeois	28
Le collectif Persévérance scolaire : l'engagement commun des acteurs éducatifs de Villefontaine, Christian Toillier	31
L'éducation partagée sur les quartiers de la politique de la ville : un serpent de mer ?, Véronique Laforets	32
Éducation populaire, Éducation nationale, l'enjeu de la coéducation, Sophie Dargelos et Cécile Ponsot	35
Accompagner les élèves dans leur orientation et renforcer leur accès à l'enseignement supérieur : l'État s'engage, Florence Fioriti et Charles Maurin	38
Agir avec les parents, Jacqueline Costa-Lascoux	40
À l'école de la ville, Alain Vulbeau	44

Bibliographie

Muriel Salort	47
---------------------	----

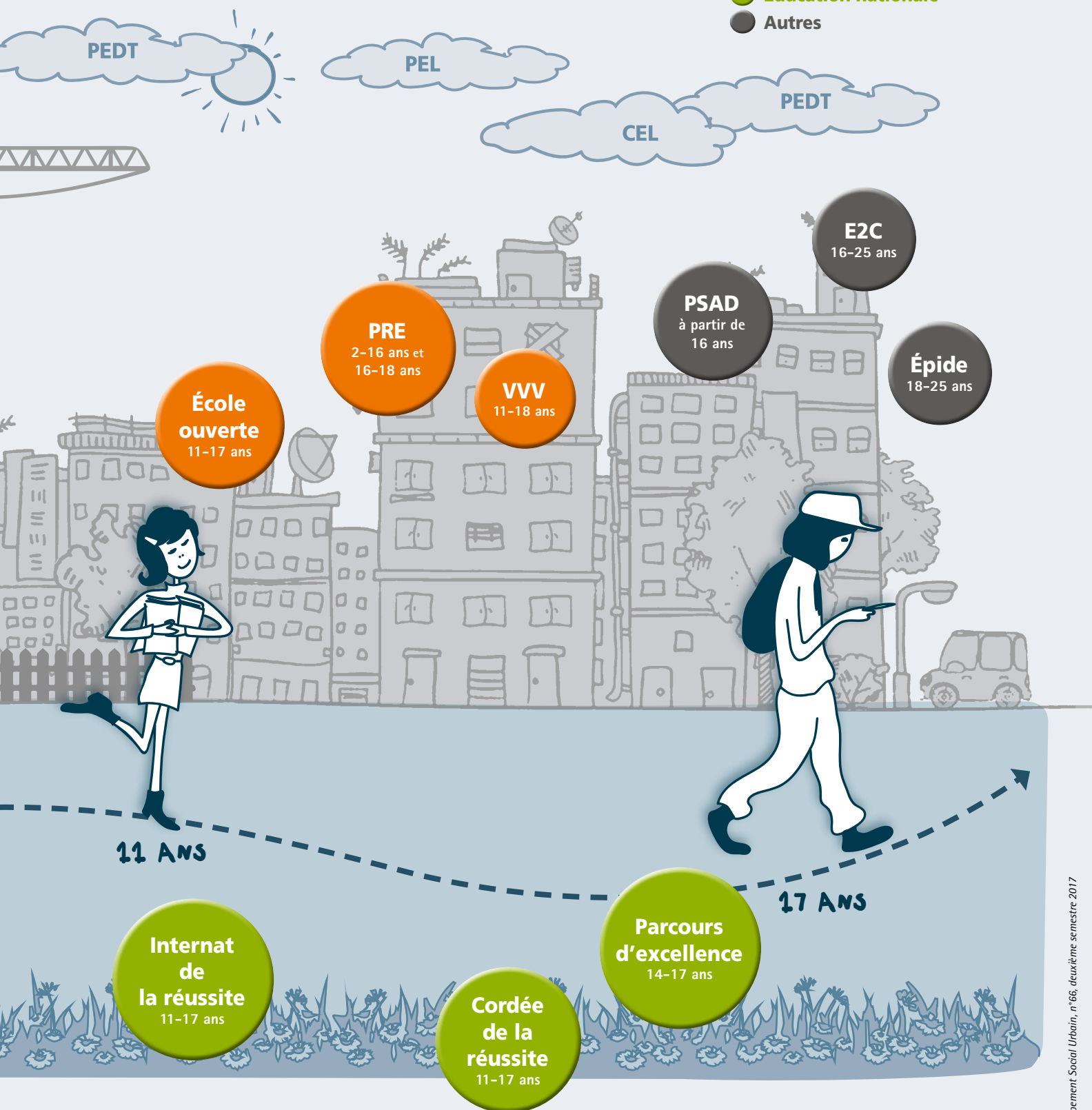
Panorama de l'éducatif local



CEL : contrat éducatif local
CEJ : contrat enfance jeunesse
CLAS : contrat local d'accompagnement à la scolarité
E2C : école de la 2^e chance

Épide : établissement pour l'insertion dans l'emploi
OEPR : ouvrir l'école aux parents pour la réussite des enfants
PEDT : projet éducatif de territoire
PEL : projet éducatif local

- Politique de la ville
- Politique familiale
- Éducation nationale
- Autres

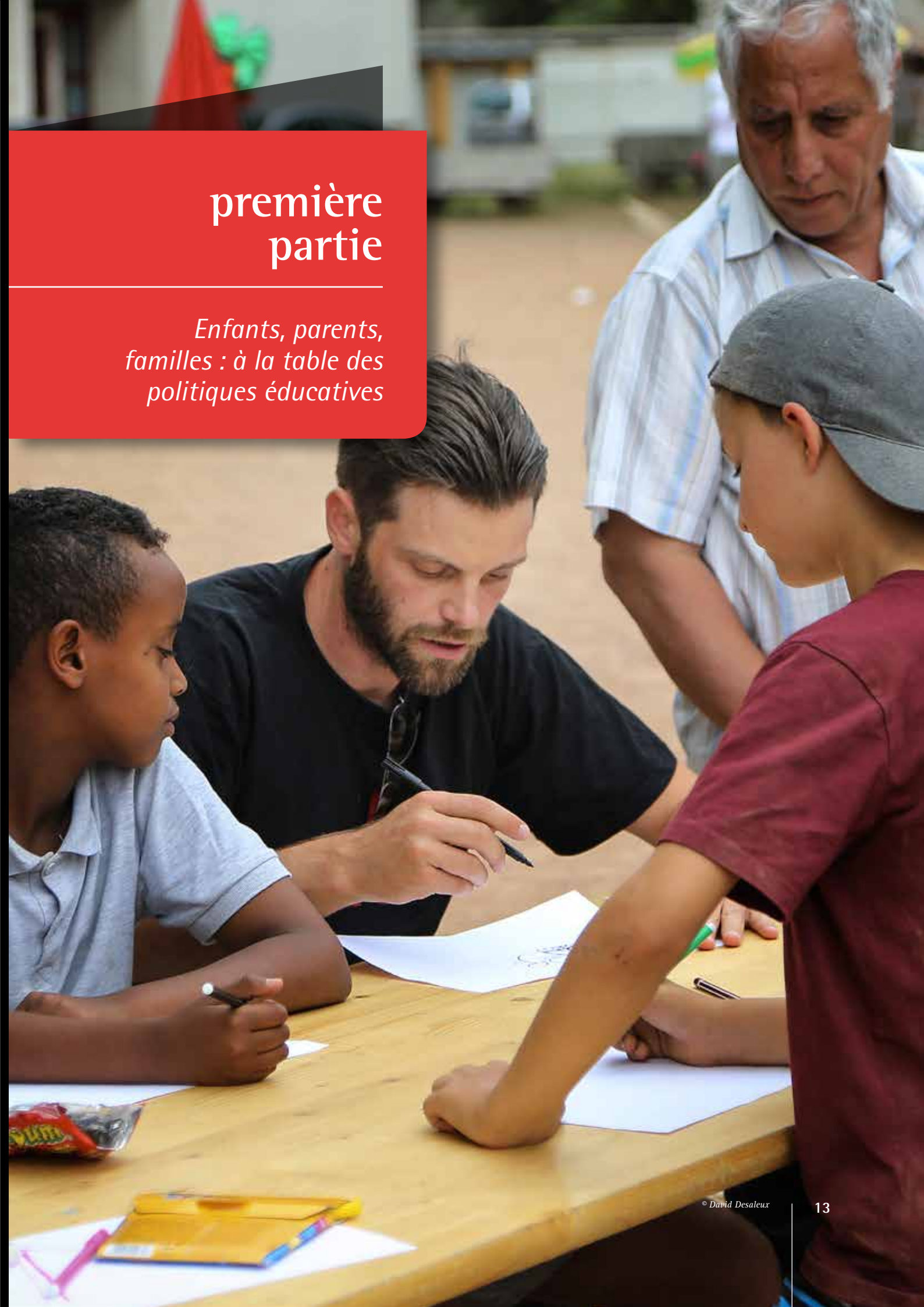


PRE : programme de réussite éducative
PSAD : plateforme de suivi et d'appui aux décrocheurs
Reapp : réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents
REP et REP + : réseau d'éducation prioritaire

TAP : temps d'activité périscolaire
VVV : ville vie vacances

première partie

*Enfants, parents,
familles : à la table des
politiques éducatives*



Parents en insertion : les VIP des crèches

C'est un rapprochement de deux mondes qui était attendu.

Les professionnels de l'insertion et de l'emploi s'allient avec ceux de la petite enfance pour lever un frein majeur à l'emploi des parents : la solution de garde.

Jean-Pascal Tortonese, coordonnateur projet à la CAF du Rhône, présente le nouveau dispositif des crèches à vocation d'insertion professionnelle (crèches VIP) et son déploiement dans le Rhône.

Pour les parents de jeunes enfants – en particulier pour les mères élevant seules leurs enfants – l'accès à un nouvel emploi est un parcours d'obstacles dont le plus difficile n'est pas toujours de décrocher un contrat. Il faut également trouver une solution de garde compatible avec les contraintes professionnelles, les itinéraires domicile-travail, les ressources du foyer... et tout cela dans l'urgence des quelques jours précédant la prise de fonction.

1 emploi + 1 solution de garde = équation casse-tête

Dans ces conditions, obtenir un mode de garde pour son enfant est compliqué.

Pour trouver un.e assistant.e maternel.le, le parent futur-salarié doit se transformer en employeur et accomplir toutes les démarches liées à un recrutement (contacts, entretiens, négociations, établissement de contrat...). Il doit aussi se préparer à confier son enfant, ce qui peut être particulièrement anxiogène quand le temps manque pour s'adapter aux besoins de l'enfant et des parents.

Solliciter une place en crèche se révèle être un véritable défi dans la mesure où la plupart des établissements imposent aux parents une grande capacité d'anticipation sur leurs besoins liés à une activité professionnelle. En effet, le plus souvent, l'attribution des places en accueil régulier fait l'objet d'une instruction avant d'être présentée à une commission. Le délai entre la demande et la réponse s'exprime en semaines, et plus généralement en mois. Et pour les parents en insertion professionnelle, ce laps de temps peut devenir un facteur de renoncement à l'emploi.

Pour ceux qui n'abandonnent pas, les parents n'ont d'autre solution que de « bricoler » un planning de prise en charge de leur enfant.

Ces organisations sont fragiles. Elles peuvent facilement défaillir, alors même que le parent, en période d'essai chez son nouvel employeur, devrait pouvoir être sécurisé dans son nouvel environnement professionnel pour maximiser ses chances d'être pérennisé dans son emploi.

À l'origine : une initiative associative

Pour pallier ces difficultés, il faut installer une organisation permettant au parent de réussir son accès à l'emploi dans le cadre d'un accompagnement renforcé, facilitant l'obtention rapide d'une place d'accueil et garantissant une qualité d'accueil pour l'enfant. C'est l'ambition du programme « crèche à vocation d'insertion professionnelle » (VIP), soutenu par une action interministérielle, la Caisse nationale des allocations familiales et Pôle emploi.

Le programme a vu le jour grâce à l'initiative de l'Institut d'éducation et des pratiques citoyennes (IEPC) avec l'ouverture à Bagneux (Hauts-de-Seine) au début des années 2000 d'une « crèche d'insertion ». Les résultats étant remarquables, la démarche essaime dès 2014 dans huit autres villes d'Île-de-France. Dans ces structures, une place sur deux est réservée à des parents identifiés par le réseau local des acteurs de l'emploi et de l'insertion. En contrepartie d'une place en crèche, les parents s'engagent à entrer dans un parcours d'accompagnement renforcé vers l'emploi.

**Permettre au
parent de réussir
son accès à
l'emploi**

D'autres expériences similaires (et réussies) ayant été repérées dans différents départements, le gouvernement a alors structuré ces initiatives dans l'objectif d'une diffusion sur tout le territoire national. C'est ainsi qu'a été créé en 2016 le dispositif des crèches à vocation d'insertion professionnelle, formalisé à travers une charte¹.

Une coalition locale pour l'accès à l'emploi

Si le dispositif s'intéresse à tous les publics en insertion, dans le Rhône l'accent a été mis sur les problématiques d'accès à l'emploi. L'objectif est de déclencher l'attribution temporaire d'une place de crèche aux parents décrochant un emploi. L'organisation repose sur un partenariat local très étroit entre trois acteurs pivot, d'une part, et des acteurs associés, d'autre part.

Le premier rôle est tenu par le conseiller Pôle emploi de l'agence locale. Il examine toutes les candidatures de parents souhaitant bénéficier du programme, vérifie la solidité du projet d'insertion professionnelle et détermine l'éligibilité au dispositif.

Le deuxième acteur pivot est une crèche qui accepte de dédier un tiers de ses places aux publics accédant à l'emploi. La place étant attribuée à titre temporaire, l'équipe de professionnels doit s'organiser pour gérer un important *turn-over* des enfants et des parents. Si la crèche peut attribuer une place au parent sélectionné par Pôle emploi, un « contrat d'engagement » est alors proposé. Ce contrat engage les trois parties (parent, crèche et Pôle emploi) à agir ensemble pour l'insertion sociale et professionnelle du bénéficiaire. Il précise la durée maximale d'attribution de la place de crèche (trois mois éventuellement renouvelables).

Le troisième acteur du dispositif est un « coordinateur local » chargé de deux tâches : assurer une liaison étroite entre Pôle emploi et la crèche, et prendre en charge les parents bénéficiaires du dispositif pendant les trois mois afin de préparer la sortie du dispositif. Cet accompagnement porte sur la recherche d'une solution de garde permanente.

D'autres acteurs sont associés au dispositif. Les organismes de formation, les missions locales et les structures d'insertion peuvent contribuer à la recherche de candidats. Les services sociaux peuvent également participer à l'accompagnement des bénéficiaires en vérifiant l'accès aux droits.

Dans le Rhône, la première structure ayant reçu le label VIP est la crèche municipale Capucine, gérée par la Ville de Vénissieux. Elle bénéficie d'un financement complémentaire accordé par la CAF du Rhône. D'autres projets sont à l'étude et la CAF espère animer un petit réseau de 4 à 5 crèche VIP en 2018. ■

Jean-Pascal Tortonesse

L'engagement de l'État en faveur d'une crèche VIP à Vénissieux

Délégué du gouvernement à Vénissieux et Saint-Fons (Rhône) depuis juin 2016, ma mission consiste notamment à promouvoir et à mettre en œuvre toute action concourant à l'emploi et au développement économique. À ce titre, cet outil nouveau que constituent les crèches VIP méritait d'être utilisé. Il figure d'ailleurs dans le recueil des bonnes pratiques édité par le CGET pour faciliter l'emploi des femmes dans les quartiers.

Avec le concours actif de la CAF du Rhône, dont le soutien technique et financier est déterminant, j'ai rassemblé les acteurs potentiellement intéressés, c'est-à-dire Pôle emploi, les missions locales, la Métropole de Lyon et les communes de Vénissieux et de Saint-Fons.

Il nous a semblé plus opérationnel de partir d'une crèche existante pour gagner du temps. La commune de Vénissieux s'est portée candidate pour réserver une partie des berceaux de la crèche Capucine située dans le quartier prioritaire des Minguettes.

L'attribution à la commune de Vénissieux d'une enveloppe prélevée sur la dotation spécifique « délégué du gouvernement » a permis de lever les préventions initiales et de traduire l'intérêt de l'État pour ce dispositif, dont le lancement a eu lieu en octobre 2016 et dont la mise en œuvre est suivie par un comité de pilotage co-animé par l'État et la CAF du Rhône. ■

Laurent de Galard

¹ – Accord et charte relative aux crèches à vocation d'insertion professionnelle, ministères des Affaires sociales et de la Santé, du Travail de l'Emploi et de la Formation professionnelle, des Familles, de l'Enfance et des Droits des femmes, la Cnaf et Pôle emploi, avril 2016.

Favoriser la place des parents à l'école : *l'exemple de l'école des Bleuets à Lyon la Duchère*

Afin de poursuivre le travail engagé à la Duchère sur la place des parents dans les écoles, la ville de Lyon a demandé en juin 2016 à l'Association des collectifs enfants parents professionnels (Acepp) du Rhône de conduire un projet visant à renforcer la coéducation à l'école des Bleuets. Gaëlle Ginot, chargée de mission à l'Acepp Rhône, explique la mise en œuvre de cette démarche partenariale.

Renforcer la coéducation et les liens avec les familles

Forte de son expérience dans le développement social local, l'Acepp Rhône s'est d'abord imprégnée du territoire en allant à la rencontre des professionnel.le.s : la directrice de l'école, les enseignant.e.s, le gardien, mais aussi l'ambassadeur du

livre relié à l'Afev, l'infirmière puéricultrice de PMI, la directrice de la maison de l'enfance, la coordinatrice éducation du territoire... L'Acepp a également rencontré les parents d'élèves pour faire un bilan de l'action précédente et

dessiner les contours du nouveau projet. Elle a participé aux réunions avec les animatrices de projets parentalité et les intervenantes des autres écoles de la Duchère. Ces échanges ont permis, d'une part, de situer l'école par rapport au collège, aux modes d'accueil, au centre social et, d'autre part, de comprendre la manière dont les familles circulent dans le quartier, où elles se retrouvent.

Se (re)connaître entre parents et enseignants

Cette démarche a mis en lumière les nombreuses interconnaissances et interactions dans le quartier. Beaucoup de personnes y travaillent et y habitent. En revanche, bon nombre d'enfants ne fréquentent pas de lieux d'accueil ou de socialisation avant leur entrée en maternelle. Les actions proposées ne sont pas toujours comprises ou connues des parents. Souvent, ils n'osent pas « déranger » les professionnel.le.s avec leurs questions, voire se méfient d'eux, alors qu'ils ont des interrogations communes autour de l'éducation et de la vie à l'école. L'Acepp a ainsi proposé qu'un espace ouvre tous les mois dans l'école afin de favoriser la connaissance de l'établissement, renforcer la coéducation et les liens avec les familles. Elle a préconisé que cet espace

soit accessible à tous les parents et à leurs enfants non scolarisés ; ce qui a été accepté.

Concrètement, des matinées sont organisées depuis novembre 2016. Elles se déroulent dans l'école de 8h30 à 11h30 dans un local visible, lumineux et accessible puisque les familles passent devant en amenant leurs enfants à l'école. Elles sont préparées et animées par une coordinatrice de l'Acepp à partir des attentes exprimées lors du diagnostic.

La communication vers les familles est particulièrement réfléchie avec des affiches, des flyers distribués à la sortie de l'école la semaine précédant la rencontre, sans oublier une interpellation directe des parents le matin même de chaque séance. Les distributions de flyers sont des moments privilégiés pour rencontrer les parents, expliquer le projet et les mobiliser.

Aborder des préoccupations communes autour de l'enfant

Chaque matinée se déroule en trois séquences. Le premier temps est celui de l'accueil dans une configuration conviviale, autour d'un café facilitant ainsi l'échange d'égal à égal entre parents et professionnel.le.s. S'ensuivent l'exposé et l'échange avec l'intervenant.e invité.e autour d'un thème comme la lecture, le sommeil, les sorties à la piscine, la cantine, et en présence des professionnel.le.s concerné.e.s (directrice de l'école, enseignant.e.s, Atsem, personnel de service, éducatrice de jeunes enfants, formatrice). Un dernier temps est proposé en groupe sans l'intervenant.e pour reprendre des éléments, préparer la prochaine rencontre, partager les ressentis. Entre novembre 2016 et juin 2017, 9 matinées ont été organisées, réunissant entre 1 et 9 familles. Au total, 20 familles différentes ont participé.

La complexité du système scolaire pour les familles est souvent sous-estimée par les professionnel.le.s. Ces rencontres ont permis de clarifier le rôle de chacun et les différents temps de l'enfant. Certain.e.s professionnel.le.s, inquiet.ète.s à l'idée de ces rencontres, en sont ressorti.e.s rassuré.e.s et se sont senti.e.s reconnu.e.s dans leur mission éducative.

Ce projet entre dans une nouvelle phase car il sera repris par une vacataire de la ville de Lyon en 2018. Pour faciliter cette prise en main, l'Acepp mènera au 1^{er} semestre un accompagnement formatif auprès de cette animatrice qui interviendra dans les écoles des Bleuets et des Géraniums à la Duchère. ■

Gaëlle Ginot



deuxième partie

*Les professionnels de
l'éducatif local :
des tisseurs de liens*

Le collectif Persévérance scolaire : l'engagement commun des acteurs éducatifs de Villefontaine

C'est en partant du constat que la prévention du décrochage scolaire était travaillée par de nombreux acteurs sur son territoire mais sans réelle coordination, que la ville de Villefontaine a souhaité structurer les relations de travail sur ce sujet. La signature du contrat de ville et la réforme de l'éducation prioritaire ont été l'occasion de formaliser cette démarche. Christian Toillier, conseiller pédagogique départemental à la DSDEN¹ de l'Isère, nous présente les tenants et aboutissants de ce dispositif.

Villefontaine est une commune de 18 000 habitants (dont 4 500 résident en quartier politique de la ville et 3 300 dans des quartiers de veille active) qui accueille un réseau d'éducation prioritaire. En 2015, sous l'impulsion des trois collèges, les partenaires socioéducatifs se réunissent pour construire une culture commune autour du décrochage scolaire et trouver ensemble de nouveaux moyens d'agir. Appuyée par le service politique de la ville de la commune et le dispositif intercommunal de réussite éducative, cette initiative débouche sur la sollicitation de l'association La Bouture² pour accompagner et faciliter l'articulation entre les différentes cultures professionnelles, apporter des éclairages et contribuer au lien entre le terrain et les institutions.

Une démarche collective pour prévenir le décrochage scolaire

De son noyau initial, le collectif Persévérance scolaire, constitué en 2016, s'est progressivement élargi et regroupe aujourd'hui tous les acteurs jeunesse du territoire : les principaux des collèges, leurs adjoints ou conseillers principaux d'éducation, les assistantes sociales et infirmières scolaires, les directeurs et animateurs jeunesse des maisons de quartier, des éducateurs de prévention, des bénévoles de l'association Entraide Scolaire Amicale, l'équipe du dispositif de réussite éducative, le directeur général adjoint des services à la population de la commune, l'inspectrice de l'Éducation nationale et le chargé de mission politique de la ville de la DSDEN. Il se réunit trois à quatre fois par an autour d'un thème commun ou pour penser collectivement l'amélioration des pratiques professionnelles sur le décrochage scolaire. Entre ces réunions, des groupes plus restreints s'organisent sur quelques séances afin de préparer le travail du collectif ou faire avancer

des dossiers communs (demandes de financement, rédaction de documents à discuter collectivement...).

Le premier sujet abordé a été celui des relations avec les parents : comment parler du décrochage avec eux ? Qu'attend-on d'eux ? Et, depuis début 2017, le collectif s'attache à élaborer un dispositif d'accueil pour des collégiens temporairement exclus. D'autres thèmes sont en attente, en particulier autour de l'orientation scolaire et du lien avec l'enseignement du premier degré. Certaines actions sont pensées ensemble, mais réalisées par un des partenaires : mise en place d'un stage d'établissement dans le cadre du plan académique de formation, sensibilisation des éducateurs non enseignants aux questions de la persévérance scolaire, etc.

Des conditions pour agir collectivement

En faisant exister publiquement la préoccupation du décrochage scolaire, le collectif a réussi à élaborer une culture commune, obligeant toutes les parties prenantes à savoir « de quoi on parle ». L'essentiel de la démarche repose aussi sur sa dimension collective : chacun se sent concerné et devient progressivement pour partie responsable de ce qui est réalisé par d'autres. Les participants gagnent en capacité à agir du fait qu'ils se sentent respectés tant dans leurs cadres et contraintes professionnels que dans leurs difficultés à faire ; l'implication des institutions dans le collectif contribuant à la solidité du réseau de partenaires. Nécessairement flou et lent, le dispositif peut déstabiliser certains professionnels, voire les conduire à « décrocher » du collectif. L'entraide et les encouragements mutuels sont dès lors primordiaux. Par ailleurs, ses effets sur la persévérance scolaire en tant que telle n'ont pas encore pu être estimés et nécessitent désormais la formulation de critères partagés le permettant. À l'initiative des responsables du dispositif de réussite éducative, la démarche essaime aujourd'hui sur d'autres communes de l'agglomération (Bourgoin-Jallieu, L'Isle-d'Abeau, Saint-Quentin-Fallavier) où la structuration de collectifs semblables est encouragée et soutenue. ■

La démarche essaime aujourd'hui sur d'autres communes de l'agglomération

Christian Toillier

1 – Direction des services départementaux de l'Éducation nationale.
2 – Plus d'informations sur La Bouture dans l'article pp. 24-25.

Accompagner les élèves dans leur orientation et renforcer leur accès à l'enseignement supérieur : *l'État s'engage*

Alors que les phénomènes d'autoreproduction sociale et de faible démocratisation de certaines filières de l'enseignement supérieur ont été analysés et pointés du doigt depuis de nombreuses années, l'accès aux études supérieures reste en France, socialement et géographiquement, discriminé. Depuis une dizaine d'années, l'État s'est emparé de manière volontariste de cette question avec la création des « cordées de la réussite » et des « parcours d'excellence ». Florence Fioriti, chargée de mission pour l'égalité des chances au rectorat de Lyon, et Charles Maurin, chargé des actions éducatives au pôle politique de la ville et solidarités à la DRDJSCS¹ Auvergne-Rhône-Alpes, nous présentent ces deux dispositifs.

Les dispositifs « cordées de la réussite » puis « parcours d'excellence » sont nés d'une volonté de mettre en œuvre des mesures concrètes pour aider celles et ceux qui cumulent les difficultés au départ, afin que l'égalité des chances ne soit plus un alibi permettant de justifier les inégalités sociales en faisant peser sur l'individu seul la responsabilité de son sort.

Des dispositifs au service de l'égalité des chances

Les « cordées de la réussite » ont été créés en 2008, en s'appuyant sur un principe de solidarité entre des établissements. Elles s'inscrivent dans une dynamique d'intensification des liens entre l'enseignement secondaire, l'enseignement supérieur et le monde professionnel. Elles constituent une mise en réseau d'établissements d'enseignement supérieur « têtes de cordées » avec des collèges et des lycées dits « sources » qui accueillent une proportion importante de jeunes issus de milieux modestes ou des quartiers prioritaires de la politique de la ville².

Les modalités d'action des cordées se déclinent sous forme de tutorats individuels ou par petits groupes qui, au-delà

de la découverte plus large de parcours de formation et de métiers, aident les jeunes à développer des savoirs et des savoir-être indispensables à leur réussite. Selon le projet de la cordée, l'accompagnement des élèves peut mobiliser l'équipe enseignante. Cependant, le tutorat est principalement pris en charge par des étudiantes et des étudiants volontaires, informés des projets par leur établissement d'enseignement supérieur. Ce tutorat permet ainsi de nouer des relations interpersonnelles entre pairs, parfois à peine plus jeunes, relations de nature à « démystifier », à rendre plus accessible l'idée de l'engagement dans des études plus ambitieuses et à incarner des possibles.

En 2015-2016, l'ensemble des régions académiques et ultramarines, à l'exception de la Corse, mettaient en œuvre des cordées dont un grand nombre dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (53% des bénéficiaires sont issus de ces quartiers).

Les projets de cordées peuvent être à l'initiative d'un établissement de l'enseignement supérieur, d'un lycée à classe post-bac ou d'un établissement secondaire source qui souhaiterait s'engager dans un projet avec le monde

Le tutorat permet de nouer des relations interpersonnelles entre pairs

de l'enseignement supérieur. Ces projets peuvent s'inscrire dans une logique de territoire. En effet, il va s'agir de nouer des partenariats avec un environnement physiquement proche mais culturellement éloigné. Ils peuvent également démarrer d'un souhait de questionner un domaine de formation particulier, pour permettre aux élèves de travailler

leurs ambitions dans ce même domaine, en s'autorisant à s'y projeter.

Lutter contre l'autolimitation dans les choix d'orientation

Les « parcours d'excellence », mis en place en septembre 2016 dans les collèges REP+,

proposent un accompagnement aux élèves à partir de la classe de 3^e jusqu'au baccalauréat, quels que soient leurs choix d'orientation. Cet accompagnement vient en complément du parcours Avenir³ dans la construction d'un parcours personnel choisi vers leur excellence (poursuite d'études post-bac ou insertion professionnelle directe). Ils proposent par ailleurs une offre de tutorat collectif par des enseignants et des visites culturelles dès la classe de 3^e, puis un suivi individualisé tout au long de la scolarité des élèves au lycée, quelle que soit la filière choisie. Les modalités de suivis individuels pour les années de lycée restent encore à préciser.

Ces parcours d'excellence doivent contribuer à développer chez les élèves le goût de l'effort, l'ambition pour les études et l'élargissement de l'horizon des possibles, l'ouverture culturelle ainsi que la connaissance du monde professionnel. Ils se sont d'abord adressés aux élèves de 3^e dans les collèges classés REP+, puis s'étendent progressivement à l'ensemble de l'éducation prioritaire depuis la rentrée 2017.

Les dispositifs des « cordées de la réussite » et des « parcours d'excellence » ont donc pour objectif de promouvoir l'égalité des chances de réussite des jeunes, l'un en introduisant une plus grande équité dans l'accès aux formations d'excellence pour les jeunes de milieu modeste et/ou ruraux ou issus de quartiers prioritaires, l'autre en permettant de lutter contre l'autolimitation dans les choix d'orientation, en inscrivant et en accompagnant durablement ces jeunes dans un parcours d'orientation informé, choisi et assumé. Ils doivent notamment permettre d'aider ces jeunes à lever les obstacles psychologiques et culturels qui les font trop souvent renoncer à s'engager dans la voie d'études qu'ils auraient pu choisir.

Des réseaux de solidarité

Ces deux dispositifs illustrent parfaitement la question des solidarités dans les politiques éducatives locales, leur mise en œuvre s'appuyant sur des réseaux à plusieurs niveaux : d'une part, entre des établissements d'enseignement supérieur (grandes écoles, universités), des lycées, des collèges et, d'autre part, entre étudiants de niveaux d'enseignement différents. Cet esprit vertueux implique que les étudiant.e.s tuteur.rice.s sont également bénéficiaires de leur engagement, sous la forme de mobilisation et de mise en œuvre pratique de compétences faisant l'objet de leurs études et/ou de validation de crédits ECTS⁴.

Malgré une tension entre la territorialisation de l'action publique, qui constitue l'essence même de la politique de la ville mise en œuvre par le Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET), et l'intervention sur des critères sociaux de l'Éducation nationale, les financements des « cordées de la réussite » et des « parcours d'excellence » au titre de la politique de la ville permettent d'inscrire ces dispositifs dans un territoire. En 2015, 215 « cordées de la réussite » sur 364 actives étaient financées par le CGET.

Dans le cadre du volet éducatif des contrats de ville, les « cordées de la réussite » et les « parcours d'excellence » favorisent ainsi une meilleure coordination avec d'autres dispositifs éducatifs mis en œuvre sur ces territoires (le PRE⁵ par exemple). Les liens tissés entre acteurs de l'éducation participent de ce fait d'une meilleure solidarité d'intervention entre professionnels d'un même territoire.

Enfin, outre les liens de solidarité entre élèves, étudiantes, étudiants, la mise en œuvre de ces dispositifs favorise des synergies entre les responsables des établissements scolaires et ceux de l'enseignement supérieur et renforce également les liens, institutionnels, entre les services de l'État et les collectivités locales. ■

Florence Fioriti
et Charles Maurin

1 – Direction régionale et départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion sociale.

2 – Cf. *Enquête de suivi des cordées de la réussite éducative. Synthèse nationale 2016*, CGET, mars 2017.

3 – Le parcours Avenir est un parcours éducatif mis en œuvre à la rentrée 2015, inscrit dans la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République du 8 juillet 2013. Il vise l'acquisition de compétences et de connaissances nécessaires pour se projeter dans l'avenir et faire des choix raisonnés et éclairés. Le parcours Avenir s'adresse à tous les élèves de la 6^e à la terminale.

4 – *European Credits Transfer System*, système européen de transfert et d'accumulation de crédits. Les crédits ECTS facilitent la compréhension et la comparaison des programmes d'études des différents pays de l'Union européenne.

5 – Programme de réussite éducative.

Pour aller plus loin...

Ces éléments bibliographiques, consultables à Labo Cités, viennent en complément des références citées dans les articles de ce numéro.

Les documents signalés par  sont téléchargeables via la version électronique de cette bibliographie sur www.crdsu.org

■ Généralités

En finir avec les fatalismes éducatifs ! Actes de la rencontre régionale du 5 novembre 2015

CRPV Essonne, Pôle ressources politique de la ville à Paris, Pôle de ressources départemental ville et développement social du Val d'Oise, Profession Banlieue, mars 2017, 75 p.

Depuis les années 1960, de nouvelles formes de ségrégation et de sélection scolaires accroissent les inégalités de réussite. Cet ouvrage rend compte des interventions autour des évolutions structurelles nécessaires pour réduire ces inégalités, du rôle des acteurs et des politiques éducatives territoriales.

Les questions éducatives dans le cadre de la politique de la ville

Villes et Territoires Languedoc-Roussillon, juin 2016, 40 p.

Ce dossier thématique a pour vocation de donner une lecture de base des éléments législatifs et réglementaires, des dispositifs, des périmètres prioritaires. Il met en exergue les différentes thématiques communes à tous les acteurs et oriente vers les ressources en ligne.

Les politiques éducatives locales : les acquis de dix années de réussite éducative

Véronique Laforets. Profession Banlieue. L'école et la ville n°20, mai 2015, 16 p.

Ce texte, produit à la suite de travaux menés par des coordonnateurs de réussite éducative de Seine-Saint-Denis, analyse les effets des programmes de réussite éducative sur le paysage éducatif local, dix ans après leur mise en place. Il expose les initiatives ou innovations mises en œuvre et les difficultés spécifiques rencontrées par les professionnels portant ce dispositif.

L'école, entre national et local

Diversité VEI n°181, 3^e trim. 2015, 175 p.

Depuis les années 1960, on assiste à une tension entre le local et le national en ce qui concerne les politiques éducatives. Aujourd'hui, il paraît indispensable de travailler localement à l'articulation entre les acteurs pour une cohérence et une continuité éducatives. Ce numéro explore les différents aspects de cette spatialisation en croisant les points de vue des chercheurs et des acteurs de terrain.

Coopérer pour une égalité éducative territoriale

Avis du Conseil national des villes du 28 mars 2013

Dans cet avis, le CNV structure ses recommandations autour de quatre axes forts : agir avec et pour les parents ; optimiser la mise en synergie de tous les acteurs de l'éducation pour mieux travailler ensemble ; reconnaître, valoriser et accompagner des métiers spécifiques ; adapter les locaux et installer les établissements scolaires au cœur de la cité.

Familles vulnérables, enfance et réussite éducative : pour une politique de l'enfance au service de l'égalité de tous les enfants

Ministère des Affaires sociales et de la Santé, 2012, 64 p.

Cette publication constate qu'un enfant sur cinq est en situation de pauvreté en France. Elle formule 3 principes de base (agir tôt, à long terme, de façon coordonnée et avec les familles) et propose 10 orientations pour faire reculer la pauvreté des enfants.

Rapport d'enquête sur la place des familles dans les projets de réussite éducative

Cabinet ARESS, 2011, 158 p.

Qu'en est-il du programme de réussite éducative dans sa relation aux familles ? En quoi le programme développe effectivement des modalités de coopération ? Quelles sont les catégories de publics mobilisées ? Comment les équipes s'organisent-elles pour encourager les jeux d'alliance avec les parents ? Et quels effets ces coopérations nouvelles produisent-elles dans les sphères institutionnelles ? Le cabinet ARESS a mené l'enquête dans 24 villes en France, dont Décines et Aubenas.

■ La place de l'enfant et de la famille

Coéducation : quelle place pour les parents ?

Annie Feyfant. ENS de Lyon. Dossier de veille de l'IFÉ n°98, janvier 2015, 24 p.

Ce dossier fait état des relations entre les parents et l'école, qui sont un questionnement permanent pour tous les acteurs éducatifs. Il développe ici les modalités de mise en place du soutien parental et ses effets, notamment avec les parents de milieu défavorisé.

Construire une « communauté éducative » : un partenariat famille-école-association

Éditions De Boeck Université, 2008, 258 p.

De nos jours, l'éducation des enfants ne relève plus uniquement de la seule responsabilité des parents. Elle dépend aussi d'une « communauté éducative » élargie misant sur un partenariat entre parents, travailleurs sociaux, enseignants, responsables associatifs, etc. Cet ouvrage apporte des éclairages intéressants au plan théorique et pratique sur la « coéducation », la négociation d'un partenariat « famille-école-association » et la construction d'une « communauté éducative » dans des contextes sociaux clairement analysés.

... ➔

... ■ Coopérations entre professionnels



Questions vives du partenariat et réussite éducative. Quel partenariat interinstitutionnel pour appuyer les acteurs de la réussite scolaire et éducative ? Rapport de séminaire juin 2014

Jean-Marc Berthet, Stéphane Kus et Véronique Laforets. *Institut français de l'éducation*, 2014, 52 p.

Ce rapport rend compte des apports théoriques, des témoignages d'acteurs, des échanges et des débats qui se sont tenus au cours du séminaire, qui portait sur : le partenariat éducatif local entre institutions et dispositifs ; les lieux pour la coopération interinstitutionnelle au niveau départemental et régional ; la question du pilotage et de l'évaluation.



La coopération, un enjeu pour l'éducation prioritaire

Profession Banlieue, L'école et la ville n°21, décembre 2015, 8 p.

Ce numéro évoque les enjeux de la coopération et du partenariat du point de vue de l'éducation prioritaire et de celui du programme de réussite éducative, ainsi que la manière dont ils se concrétisent sur le terrain.

École, territoires et partenariats...

Diversité VEI Hors-série n°16, novembre 2015, 136 p.

Ce numéro propose d'explorer ces trois aspects de l'action éducative en faveur de la réussite de tous les enfants. En effet, ce sont les articulations entre les différents acteurs – dont les parents –, avec les tensions sous-jacentes mais aussi les finalités communes poursuivies dans les partenariats qui les lient, qui permettent de co-construire aujourd'hui un continuum éducatif.

■ Quelques structures et sites ressources

Séminaire du CR•DSU « Animation du volet éducatif du contrat de ville » du 22 mars 2017

Restitutions et supports d'intervention de ce séminaire technique régional, dont l'objet était d'analyser comment l'animation du volet éducatif du contrat de ville peut être un enjeu d'éducation partagée.

www.crdsu.org

L'espace thématique « éducation » du Commissariat général à l'égalité des territoires

www.cget.gouv.fr/thematiques/education

La plate-forme Open Data de l'Éducation nationale

Elle partage les données publiques sur l'enseignement scolaire, notamment les listes d'écoles et collèges en éducation prioritaire avec de nombreux indicateurs.

<http://data.education.gouv.fr>

Boîte à outils sur le décrochage scolaire de la base documentaire de la politique de la ville

<http://i.ville.gouv.fr/dcrochage-scolaire.php>

Mettre en place un projet éducatif territorial

Cette banque de ressources en ligne accompagne les élus dans la préparation et l'élaboration de leur projet éducatif.

<http://pedt.education.gouv.fr>

Observatoire des politiques locales d'éducation et de la réussite éducative (POLOC)

Publication d'études et de recherches sur toutes les politiques éducatives.

<http://observatoire-reussite-educative.fr>

Observatoire des zones prioritaires (OZP)

www.ozp.fr

Le Café pédagogique : l'actualité pédagogique sur internet

www.cafepedagogique.net

La Bouture : association qui accompagne les jeunes et leur famille vers les voies du raccrochage et œuvre pour la prise en compte du décrochage scolaire par les institutions et les professionnels.

www.labouture.education

Centre Alain Savary

<http://centre-alain-savary.ens-lyon.fr/CAS>

■ Muriel Salort

Labo Cités, un lieu ressource et de mise en réseau sur le développement social et urbain

Labo Cités, centre de ressources politique de la ville, est destiné aux acteurs s'inscrivant dans un objectif de cohésion sociale dans un territoire. Créée en 1993, l'association s'adresse à l'ensemble des acteurs (professionnels ou non) de la politique de la ville et de la cohésion sociale : professionnels, élus, institutionnels, partenaires locaux, réseaux associatifs, chercheurs, formateurs...

Labo Cités est une association loi 1901 dont le conseil d'administration comprend des personnes morales (collectivités territoriales, associations régionales ou locales, bureaux d'études...) et des personnes physiques (professionnels du secteur). Le fonctionnement de l'association est assuré par le soutien de plusieurs partenaires : État, Conseil régional, Lyon Métropole, Grenoble Alpes Métropole, Caf du Rhône, Caisse des dépôts, ARS.

Qualifier, accompagner et mettre en réseau les acteurs

Différents espaces de travail collectifs permettent aux acteurs, qu'ils soient professionnels ou non, de partager leurs questionnements, leurs expériences, et de rechercher des réponses pertinentes pour conduire des démarches de développement social et urbain. Ils permettent de construire le débat sur la politique de la ville et son évolution. Soutenus par des experts, ils contribuent à la qualification des professionnels et à l'adaptation de leurs interventions. Le centre de ressources facilite ainsi la mise en réseau pour une meilleure coopération et complémentarité des différentes familles d'acteurs.

Nos actions : des rencontres régulières d'échanges, des ateliers thématiques, des appuis techniques et méthodologiques, des réponses individuelles via un service questions-réponses.

Valoriser et capitaliser des pratiques locales

Le centre de ressources apporte des informations, des références, des fiches d'expérience, des éléments de connaissance fondés sur la mémoire de la politique de la ville et son actualité, notamment régionale. Il est en veille permanente sur les pratiques locales et sur les questions émergentes. Le recueil et la synthèse de l'information sont au cœur de nos métiers. Les relations avec les chercheurs constituent un mode de travail privilégié.

Nos supports de diffusion : Sites & Cités (la lettre d'information de Labo Cités), deux publications thématiques (les cahiers du Développement Social Urbain, Les Échos de Labo Cités), des fiches d'expérience, l'alimentation en continu du site internet, une sélection mensuelle des articles, revues et ouvrages indispensables, un fonds documentaire comprenant 8 000 références.

Adhérez à Labo Cités

Pourquoi adhérer ?

- Soutenir le développement de l'association et marquer son attachement aux enjeux du développement social et urbain.
- Bénéficier des services, du savoir-faire de Labo Cités :
 - Réception gratuite des revues semestrielles *les cahiers du Développement Social Urbain*, *Les Échos de Labo Cités* et de la lettre bimestrielle *Sites & Cités*,
 - Invitation en priorité aux manifestations organisées par l'association,
 - Service documentaire à votre disposition, avec le prêt d'ouvrages et la sélection documentaire mensuelle,
 - Accès à la fonction de conseil et de mise en relation avec des personnes ressources, en appui à vos projets locaux.
- Profiter du potentiel du réseau de Labo Cités, pour faciliter entre autres vos contacts et échanges entre acteurs.
- Participer à la définition des orientations de l'association : vous êtes un relais privilégié pour ajuster nos propositions.

Barème des adhésions

Consultez le site :

www.crdsu.org

Changement de nom, changement de site

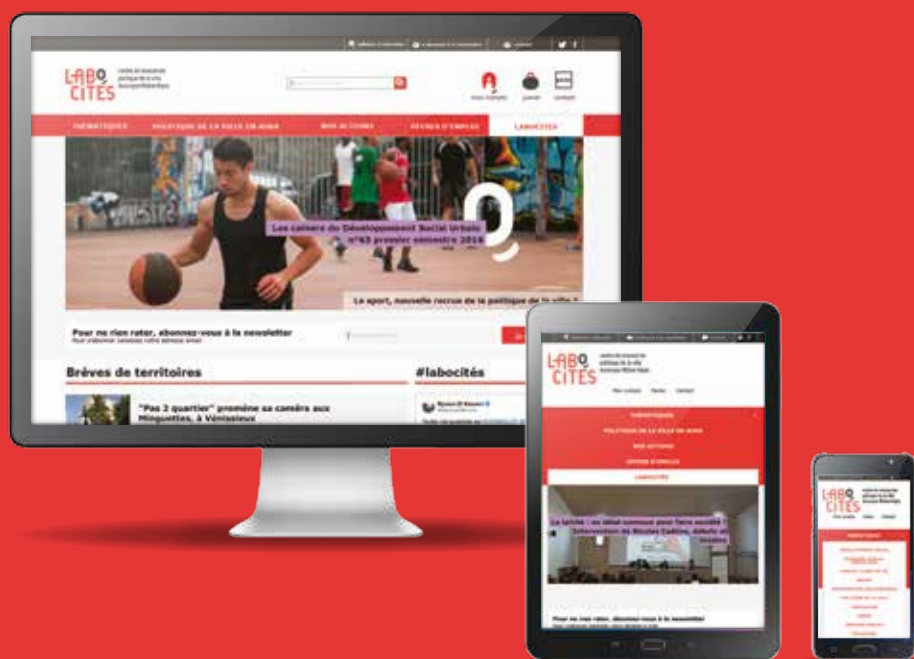
Ouverture
courant janvier 2018 !

**LABO
CITES**
Le nouveau nom du CR-DSU

**Découvrez le nouveau site internet
de Labo Cités !**

www.labo-cites.org

- Plus d'actualités sur les territoires en contrat de ville de notre région
- Une entrée thématique pour faciliter vos recherches
- Plus d'interaction avec vous



Dès le printemps 2018, de nouveaux services...

- Achats en ligne, inscriptions directes aux événements de Labo Cités...

... et un espace Adhérents

- Avec des ressources et services réservés aux adhérents de Labo Cités

Suivez aussi notre actualité et notre veille sur les réseaux sociaux !

Nos pages officielles



Notre revue de presse



Notre chaîne vidéo



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

GRAND LYON
la métropole

GRENOBLE ALPES
MÉTROPOLITAIN

